

 FFBS <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE</small> <small>BASEBALL & SOFTBALL</small> Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr	<i>Circulaire financière 2024/4</i>	<i>Adoption :</i> CD 10 novembre 2023 <i>Entrée en vigueur :</i> 1 ^{er} décembre 2023
	MONTANT DES MUTATIONS ET EXTENSIONS DE LICENCE SAISON 2023	1 page

MUTATIONS

Période	BASEBALL	SOFTBALL
MUTATION ORDINAIRE	1 ^{er} décembre 2023 à 0 heure au 1 ^{er} mars 2024 à minuit	
MUTATION EXTRAORDINAIRE	Hors période de mutation ordinaire (Transfert de domicile / études / travail) (Dissolution, cessation d'activité ou fusion/scission du club d'origine)	

Montant	BASEBALL	SOFTBALL
DIVISION 1	100 €	
NATIONALE		
RÉGIONAL	30 €	
JEUNES	10 €	

Les titulaires d'une licence non pratiquant, d'une licence pour pratique non compétitive (loisir), ou d'une licence pour pratique en compétition Baseball5 ou Handicap ou Sport adapté ne sont pas soumis au régime des mutations.

Le montant de la mutation est déterminé à partir du niveau de championnat le plus haut pratiqué par l'intéressé dans le cadre de sa dernière licence active.

EXTENSION DE LICENCE

Toute l'année

Toutes disciplines et tous niveaux de compétition	30 €
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles Espoir	
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles France	100 €